

SOS Aide en gare

Dans 10 gares CFF, des agents Pro Filia et Compagna aident les voyageurs. **Pages 6 – 7**



Journée des migrants SEV

Record de fréquentation à la Journée des migrants SEV consacrée aux assurances sociales avec la participation de la secrétaire syndicale de l'USS Doris Bianchi. **Page 8**



10 heures ça suffit!

La branche bus de la VPT a lancé sa campagne sur le temps de travail. **Page 20**

Avec de bas salaires, il n'y a aucune perspective positive en Suisse

Dignité pour tous

2013 sera une année décisive pour les syndicats : lancement de l'initiative AVSPlus et campagne sur le salaire minimum seront au programme.

Au moins 4000 francs par mois pour tous ou un salaire de 22 francs de l'heure. La Suisse peut et doit se le permettre. L'initiative sur le salaire minimum permettrait de faire d'importants pas en avant du point de vue social, économique et politique pour l'avenir de notre pays. Ce n'est pas avec une

politique de bas salaires qu'on se construit de belles perspectives. Giorgio Tuti et Saverio Lurati jettent un regard sur ce monde du travail qui a désespérément besoin de règles.

Dossier pages 10, 11 et 12



Assemblée générale de la section VPT MOB

Résolution pour plus de sécurité

Lors de leur dernière assemblée générale, les membres de la section VPT MOB ont voté à l'unanimité une résolution dénonçant les agissements de certains supérieurs hiérarchiques de l'entreprise en matière de sécurité. L'assemblée générale demande la mise sur pied d'un plan d'action concret pour corriger les lacunes actuelles au niveau de l'entretien du matériel rou-

lant afin d'éviter de nouveaux accidents. Cette assemblée générale s'est tenue le mercredi 12 décembre à Château-d'Oex. Les quelque 50 participants ont par ailleurs approuvé à la quasi unanimité le résultat des négociations salariales 2013. L'année prochaine la masse salariale sera augmentée de 3,25%.

Page 18

EDITO

Coups de boule

Non, il ne s'agit pas d'un match de foot au Stade de Suisse. Il s'agit de la politique qui se joue au Palais fédéral. De la politique de démantèlement faite par les partis bourgeois. La semaine passée, ces derniers ont présenté, une fois de plus, leurs ancestrales recettes pour la prévoyance vieillesse. Les politiciens de l'UDC, du PLR, du PDC, du PBD et les Vert'libéraux ont présenté en commun leurs mesures de démantèlement, pas honteux pour un sou. Bien sûr personne n'a parlé de démantèlement. On a plutôt parlé de « frein à l'endettement ». Lorsqu'il a fallu expliquer comment un tel mécanisme fonctionnerait, ils sont tous restés assez vagues. Pourquoi donc ? La réponse est limpide et pas nouvelle : il s'agit en fait d'un mécanisme qui permettrait, à l'avenir, de diminuer les rentes et d'augmenter l'âge de la retraite de façon automatique, sans avoir à consulter le peuple. Or, le peuple n'a besoin d'aucun frein à l'endettement, mais plutôt de meilleures rentes ! Le peuple a besoin d'AVSPlus ! Et nous nous engagerons déjà l'année prochaine pour ce projet. Tous ensemble et combatifs, comme toujours. Mais auparavant je vous souhaite, à vous et à vos familles, de belles fêtes de fin d'année. Merci de votre collaboration et de votre soutien.

Giorgio Tuti, président SEV

Joyeuses fêtes à tous

Le journal que tu as aujourd'hui entre tes mains est le 100^e sous le titre de *contact.sev*. L'équipe de la rédaction se réjouit, comme toujours, de pouvoir informer les membres SEV à propos de l'actualité dans le monde des travailleurs des transports publics.

Nous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année. A noter que le prochain journal *contact.sev* paraîtra le 17 janvier 2013.

EN VITESSE

SEV Multi:
changements 2013

■ Le passage de SEV Assurances à Helvetia a suscité des interrogations, également en ce qui concerne la protection juridique SEV Multi. Celle-ci continuera à être gérée par la Coop. Seule la partie administrative ne sera évidemment plus gérée par SEV Assurances mais directement par le secrétariat central du SEV à Berne. « Afin de simplifier les modalités de paiement, le montant total de 78 francs sera facturé en une seule fois en janvier au lieu d'être prélevé mensuellement à raison de 6,50 francs. Cette mesure permet d'économiser environ 40 000 francs par année » explique Aroldo Cambi, l'administrateur des finances SEV. Cela permet également de maintenir le même prix, très avantageux. Sur le site de la Coop, on peut d'ailleurs lire que la protection juridique coûte normalement 235 francs par année.

■ TPF: centre
industriel pour les
trains et les bus

Les Transports publics fribourgeois SA ont décidé d'investir dans la création d'un centre industriel de maintenance et d'exploitation pour l'ensemble de leurs activités routières et ferroviaires dans le Grand Fribourg. L'entreprise a trouvé les terrains pour l'implantation d'une telle structure dans la zone industrielle de Givisiez. D'ici 7 ans, plus de 500 personnes travailleront sur ce site stratégique unique. Le projet doit permettre des économies d'échelle dans la production. Il devrait avoisiner les 100 millions de francs.

Moudon

■ Suite à la décision des CFF de fermer le guichet de la gare de Moudon dès le 1^{er} janvier « pour des motifs de sécurité », 1500 personnes ont signé une pétition demandant le maintien d'employés CFF dans la gare vaudoise. Les CFF n'ont pas l'intention de changer d'avis.

Préparer un renforcement de l'encadrement des sections par des professionnels

Renforcer le recrutement,

Le SEV devrait renforcer son soutien aux sections et analyser le besoin d'une professionnalisation du marketing.

Deux semaines seulement après sa dernière séance, le comité SEV avait le projet « Recruter et organiser » à nouveau sur la table. Lors de la séance de novembre, il avait surtout été question de dresser le bilan des quatre années passées. Il s'agissait maintenant de planifier la suite.

Jérôme Hayoz, secrétaire syndical et responsable du projet, a mis en évidence les résultats chiffrés du projet: par exemple, presque trois fois plus de

membres de comités de section ont participé aux cours de formation au travail syndical depuis 2009. Il a aussi montré que le recrutement de membres a été particulièrement réussi au cours des années durant lesquelles des actions particulières ont été organisées.

Le projet a permis de faire augmenter le nombre d'actifs au sein du SEV. L'évolution générale des membres est par contre restée négative, puisque 800 décès annuels ne peuvent pas être compensés.

Davantage de moyens pour le recrutement

L'objectif à moyen terme du SEV reste de stabiliser l'effectif. C'est pourquoi il faut re-

doubler d'effort. Ce qui semble essentiel au responsable du projet, c'est de soutenir encore davantage les sections dans leurs tâches et donc une présence encore plus forte du SEV sur le terrain.

Giorgio Tuti a cependant tenu à rappeler que « la règle au SEV

est que le recrutement des membres est l'affaire des sous-fédérations et des sections! » Lorsqu'on parle de renforcer l'encadrement des sections, il ne s'agit pas de se substituer à elles mais plutôt de leur faciliter leurs tâches. Tuti ajoute: « Le recrutement

Oui à l'initiative contre les rémunérations abusives

C'est assez rare qu'il y ait discussion au sein du comité SEV quant à une recommandation de vote.

Le SEV reprend souvent les recommandations de l'USS sans débattre. Cela n'a pas été le cas à propos de l'initiative sur les rémunérations abusives sur laquelle nous voterons le 3 mars 2013.

Plusieurs orateurs se sont montrés quelque peu surpris par la recommandation de l'USS, qui prône le vote blanc. Certes, les membres du comité sont conscients que voter blanc a une signification plus forte que laisser la liberté de vote, mais on sait aussi que demander de laisser le bulletin vide est souvent ressenti

comme une recommandation pour le « non ».

Giorgio Tuti, vice-président de l'USS, a expliqué qu'aussi bien le contre-projet que l'initiative ont des lacunes. En effet, les parlementaires ont supprimés des requêtes importantes des syndicats (imposition des primes) dans le contre-projet.

Gilbert d'Alessandro a parlé de devoir choisir entre la peste et le choléra. La décision de donner une recommandation a toutefois été claire et unanime. Le oui à l'initiative dite « initiative Minder » a également été décidé à l'unanimité.

pmo/Hes



Andreas Menet prend congé d'Ursula Andrea Leuzinger et de Rinaldo Zobele après la dernière séance de comité.

Urs Mächler est le nouveau président central LPV

La LPV change de « locomotive »

Urs Mächler, 56 ans, reprend les rênes de la sous-fédération du personnel des locomotives. Les délégués l'ont élu à la succession de Rinaldo Zobele mardi.

Urs Mächler est mécanicien de locomotive au dépôt de Zurich au Trafic Voyageurs CFF. Il a déjà assumé diverses fonctions au sein de la LPV. Ces dernières années, il s'est en



Giorgio Tuti a été le premier à féliciter Urs Mächler pour sa belle élection à la tête de la LPV.

plus engagé au niveau de la politique régionale. Au 1^{er} janvier, Urs Mächler reprendra le poste de Rinaldo Zobele, qui dirigeait la sous-fédération LPV depuis 2009 et qui a démissionné afin de préserver sa santé. Son successeur est conscient de la difficulté de la tâche: dans son dépôt, la LPV est soumise à une grande concurrence. Mächler se lance comme défi de consolider la 1^{ère} place de la LPV dans le monde des mécanos. pmo/Hes

notamment

dans un sens général est une tâche du SEV et nous voulons l'intensifier.»

Continuation du projet

Lors de la séance de décembre, il fallait voir d'abord si le SEV voulait continuer dans cette direction générale. C'est à l'unanimité que le comité a accepté la proposition d'élaborer un concept d'ici la séance de février, concept qui devrait concrétiser ce soutien supplémentaire aux sections. Le rapport précise que deux postes à temps partiel devraient être créés afin de pouvoir encadrer les sections CFF aussi bien que les sections des ETC.

Une deuxième proposition a été acceptée quasi à l'unanimité: elle demande l'élaboration d'un concept de professionnalisation des activités de marketing du SEV, ce qui permettrait d'être plus efficace.

Peter Moor/Hes

COMITÉ EN BREF

■ Le comité a approuvé la signature de la convention d'entreprise du **Frauenfeld-Wil-Bahn**. La convention se calque sur celle des chemins de fer appenzellois. Elle prévoit une semaine supplémentaire de vacances, un cadeau après 10 ans de service et un nouveau système salarial. En contrepartie d'un possible recours au tribunal arbitral, aussi pour les questions salariales, on garantit la paix du travail absolue

■ Le comité a également accepté la nouvelle CCT des **Transports publics fribourgeois** (TPF). La convention apporte une amélioration nette en matière de protection contre le licenciement, des vacances plus longues et des suppléments de temps octroyés lors des tours en dessous des 7 h ou

en dessus de 11 h.

■ Le président central ZPV a pu annoncer fièrement que la sous-fédération ZPV a dépassé les **2000 membres**.

■ Le SEV a décidé de conserver comme objectif **une convention collective de travail pour les chemins de fer touristiques** puisque les Remontées mécaniques estiment qu'il y a possibilité d'avancer pas à pas au niveau régional. Sont concernés d'abord les cantons de Berne et des Grisons.

■ Le comité a pris congé de ses membres **Rinaldo Zobebe** (LPV) et **Ursula Andrea Leuzinger** (commission des femmes). Zobebe sera remplacé par le nouveau président LPV (voir article ci-contre) et Madeleine Wüthrich représentera les femmes.

Formation syndicale terminée

Bravo Valérie!



Valérie Solano est entourée d'Urs Zeder, président de la Fondation Ecole syndicale de Suisse et de Manuel Avalone, vice-président SEV.

Valérie Solano, secrétaire syndicale SEV au secrétariat régional de Genève, a effectué et terminé avec succès la formation de «spécialiste de la gestion et du développement des

organisations syndicales» à l'institut de formation Movendo. Elle a accompli le cursus en un temps record!

L'année prochaine, Valérie Solano passera les examens pour

le brevet fédéral, de même que Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical SEV au secrétariat régional de Lausanne.

SEV

Arrêtons le catastrophisme

■ Depuis longtemps, les débats autour de l'AVS sont pollués par des prévisions catastrophistes. A l'époque de son instauration, les opposants à l'AVS lui donnaient une espérance de vie inférieure à 10 ans. En 2013, cette vénérable assurance sociale fêtera ses 65 ans!

Heureusement, les prévisions en matière d'AVS sont aussi crédibles que la fin du monde annoncée pour ce vendredi... Il suffit de regarder les chiffres pour s'en persuader rapidement. En 2000, le message du Conseil fédéral pronostiquait un déficit d'environ 4 milliards pour l'année 2009. Rebelote en 2005 avec un nouveau message des sept sages qui avait réévalué ce déficit à 1 milliard «seulement».



L'année 2009 étant derrière nous, allons jeter un coup d'œil dans les comptes d'exploitation de l'AVS.

Total des recettes en millions de francs: 39'703.6. Total des dépenses: 35'786.6. Excédent pour l'exercice 2009: 3'916.9. Soit un bénéfice de 4 milliards! Donc... petit calcul de la marge d'erreur lors des prévisions de 2005: 5 milliards de différence. Et 2000? près de 8 milliards!

Sur les dix dernières années, l'excédent annuel moyen de l'AVS se monte à 1,5 milliard. L'avoir en capital de l'AVS à la fin de l'exercice de 2010 s'élevait à plus de 44 milliards. En gros, l'AVS a les moyens de payer les rentes pendant une année sans encaisser la moindre cotisation. Plutôt confortable comme situation, non?

Mais alors comment obtenir des pronostics aussi alarmistes? Il suffit de mettre tous les indicateurs au rouge: évaluation de la croissance des salaires, évolution démographique, solde migratoire, situation conjoncturelle, adaptation des rentes, etc. Les paramètres pris en compte pour l'établissement des prévisions sont nombreux et peuvent grandement les influencer. Donc, avant de se faire peur avec des prévisions, il faut étudier les variables retenues.

A ce titre, une étude de la «très sérieuse» université de St-Gall prédit un déficit cumulé de l'AVS et du 2^{ème} pilier de plus de 100 milliards à l'horizon 2030, avec rien que pour l'AVS un déficit de 55 milliards! Autant dire que ce pronostic a la cote chez nos amis mayas...

Surtout, même si l'AVS devait traverser des temps difficiles, il serait possible de travailler sur son financement. Les cotisations AVS n'ont pas été augmentées depuis 1975! Une augmentation de 1% rapporterait aujourd'hui environ 3 milliards. Une augmentation d'un point de la TVA rapporterait également près de 3 milliards. Et enfin, un impôt sur les successions des grosses fortunes rapporterait environ 2 milliards. Encore plus simple, pour garantir un avenir radieux à l'AVS, il suffit d'augmenter les salaires...

Olivier Barraud

Vers un cocktail explosif

En cette fin d'année, l'évolution est plutôt favorable pour les transports publics. Le gros morceau du rattrapage des investissements sur les axes du Plateau, par rapport aux transversales alpines, est bien parti. L'unanimité du Conseil des Etats en faveur d'une première tranche de 6,4 milliards, au lieu des 3,5 prévus par le Conseil fédéral, on ne pouvait rêver mieux avant le débat au Conseil national.

Face à cette échéance, évidemment, le retour de balancier s'annonce et se prépare.

Tous les adversaires classiques des transports publics se mobilisent, en particulier la droite systématiquement anti-étatique gravitant autour d'« Economie Suisse », ainsi que... quelques conducteurs de bolides Porsche (selon la Weltwoche). Jusque-là rien que de très habituel.

Par contre, d'autres adversaires aiguisent des arguments plus subtils, voire pour certains, carrément dangereux à terme, y compris pour la cohésion nationale.

Parmi les premiers, il faut citer l'exploitation des effets des hausses tarifaires en cours et annoncées. « Ces transports publics qui coûtent de plus en plus cher, ça commence à bien faire... » Cette réflexion dans l'opinion gagne de plus en plus de terrain, à tort (un peu) ou à raison (beaucoup). Il est alors facile de jouer les pendulaires contre les porteurs d'abonnements généraux ou à demi-tarif; les touristes et les retraités, qui se



promènent face aux actifs qui vont bosser, etc. Le cumul des mécontentements peut devenir un instrument de propagande négative. La Confédération elle-même, avec sa vision financière à court terme, participe à ce petit jeu malsain, à travers ses augmentations répétées du prix des sillons (mais ce sont les entreprises, donc bien sûr d'abord le personnel au front, qui affrontent la grogne des usagers). L'exemple fédéral crée de l'émulation. Un conseiller national UDC demande maintenant par voie de motion d'augmenter les tarifs de 300 millions par an.

Un autre aspect refait surface. Le secteur immobilier des CFF, tout à coup, « éveille des convoitises » (NZZ Equity du 6.12). Evidemment, un chiffre d'affaires annuel de 615 millions pour gérer 16,3 millions de m², dont la plupart des parcelles

sont situées à proximité immédiate, voire constituent les centres-villes, ça ouvre l'appétit chez certains ! Ce n'est sans doute pas par hasard que précisément à ce moment-ci, les beautés du parc immobilier CFF sont célébrées. On pourrait trouver soudain parmi les grands promoteurs de chauds partisans d'investissements ferroviaires, à condition qu'ils soient payés par la vente de terrains bien pla-

cés. Gare ! Du côté des cantons, il se passe aussi des choses. Certaines voix recommandent à contester les investissements en Suisse occidentale. « Gagner 5 minutes entre Berne et Lausanne, à quoi ça sert ? » Curieusement, ceux qui disent cela sont les mêmes qui exigent de gagner un quart d'heure entre Zurich et Coire. Les mêmes Alémaniques se demandent si les investissements prévus en gare de Genève sont vraiment nécessaires. Ils n'ont pas encore compris que l'harmonisation de la capacité des gares est la première condition à remplir pour rentabiliser les trains qui s'y arrêtent... Jeter de l'huile sur les braises toujours chaudes des jalousies intercantionales, ce n'est pas, à coup sûr, contribuer à l'amélioration du réseau. Pourtant certains parlementaires, voire des partis, s'y préparent. La commission des transports du Conseil national va se mettre au travail dès la mi-janvier. Il serait surprenant qu'elle termine ses travaux pour la session de mars. Ce sera donc probablement en juin que le débat au plénum aura lieu et que la décision qui sera soumise au peuple en 2014 sera connue. Le débat se déroulera en même temps que celui sur l'acquisition des avions de combat « Gripen ». D'un côté 6,4 milliards pour les transports publics, c'est-à-dire de la valeur ajoutée pour le pays; de l'autre 3,2 milliards à fonds immédiatement perdu... A propos, c'est le temps des souhaits : je formule pour mon pays, ses habitants et les lecteurs de contact.sev, mes vœux les meilleurs pour l'année 2013.

Michel Béguelin

Etude de l'Union syndicale suisse sur le marché du travail dans notre pays

Il y a trop de « temporaires »

La protection des travailleurs en Suisse est généralement faible. Ce qui serait une bonne chose selon certains employeurs, car cela expliquerait le faible taux de chômage dans notre pays. C'est faux !

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS, et Daniel Kopp, collaborateur scientifique de

l'USS, signalent l'existence d'études de l'OCDE prouvant qu'en matière de protection des travailleurs, la Suisse est à bien des égards en retard en comparaison internationale. Concernant la protection contre le licenciement, elle occupe le 31^e rang sur 34 pays étudiés ! Pour de nombreux employeurs et commentateurs « compétents », cette faible protection est le résultat d'un « marché du travail libéral » dont les effets seraient fina-

lement bénéfiques, à savoir : un chômage nettement plus faible que dans les autres pays. S'ils reconnaissent qu'il est plus facile de licencier en Suisse, ils rappellent que cela explique pourquoi plus d'entreprises viennent dans notre pays et y créent des emplois. Selon eux donc, une faible protection des travailleurs et travailleuses serait synonyme de chômage faible.

Mais, si ce raisonnement est juste, pourquoi le chômage en

Norvège ou aux Pays-Bas est-il pratiquement le même que chez nous ? La protection des travailleurs y est en effet très développée. D. Lampart et D. Kopp montrent quel est le vrai lien entre elle et le chômage : « Dans les faits, écrivent-ils, le rapport devrait être justement l'inverse. Les salariés de Suisse ont accepté une protection moins poussée avant tout parce qu'autrefois, le chômage était un risque relativement faible ».

Pour la Suisse, cette faible protection a une incidence négative. Selon Lampart et Kopp : « Depuis les années 90, des formes atypiques de travail, comme le travail temporaire, qui offrent une protection plus restreinte qu'en cas de rapports de travail « normaux », prennent de l'ampleur. Parallèlement, les partenaires sociaux ont toujours plus de difficulté à convenir de réglementations. Par exemple, les nouvelles branches de services (centres d'appels, distribution de courrier, etc.) sont peu organisées. La conclusion à tirer est évidente : « la politique du marché du travail a besoin d'un aggiornamento ».

USS

Mesures salariales aux CFF : tout n'est pas durable

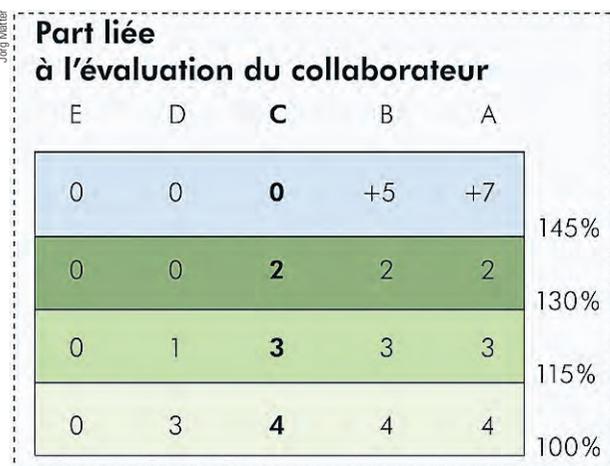
« Le minimum ne suffit pas »

Mesures salariales 2013 : le SEV parle de 0,5 % et les CFF de 0,75 %. Manuel Avallone nous explique d'où vient cette différence.

■ **contact.sev :** Une certaine confusion a régné parmi les membres puisque le SEV et les CFF ont publié des chiffres différents, tandis que les négociations salariales n'ont débouché sur aucun accord.

Manuel Avallone : lors des négociations salariales des dernières années, on ne parlait que de la somme octroyée pour les augmentations liées au système salarial. Nous avions déjà convenu l'année dernière qu'il n'y aurait pas de discussion sur une augmentation réelle de salaire si le renchérissement restait sous les 1,5 %, ce qui est clairement le cas. Dans les augmentations individuelles de salaire dont profitent surtout les jeunes collaborateurs, nous avons réussi à faire que les CFF donnent 0,5 % de la masse salariale totale, alors qu'ils étaient arrivés au départ avec une offre à zéro.

■ **Comment les CFF arrivent-ils à un chiffre de 0,75 % ?**



Les salaires augmentent selon l'expérience, et c'est calculé selon la somme totale à disposition (en vert, trois échelons). S'y ajoutent des primes uniques pour de très bonnes voire excellentes prestations (B et A), mais celles-ci ne sont pas durables (bleu).

Parallèlement à ces augmentations liées au système salarial, il y a encore des versements de primes pour les personnes ayant eu une évaluation A ou B; celles-ci sont plus ou moins similaires aux augmentations de salaires. Les CFF doivent donc prévoir en plus la moitié du montant défini pour ces primes. Cela est automatique et ne fait pas partie des négociations. Les CFF ont annoncé le montant total, à savoir 0,75 %, comme des mesures salariales, ce qui est faux à notre sens.

■ **Pourquoi le SEV n'a-t-il pas**

accepté les 0,5 pour cent ?

0,5 pour cent de la masse salariale, c'est le montant nécessaire pour que le système fonctionne, montant convenu avec les CFF et protocolé. Il est prévu par la CCT que nous menions des négociations chaque année à propos de cette somme. Mais si les CFF ne sont pas prêts à aller au-delà du minimum nécessaire, les négociations n'ont pas de sens. Un mois après avoir publié les résultats du sondage auprès du personnel, il est très étrange que les CFF ne soient pas prêts à donner un petit signal de reconnaissance. Dans ces cir-

constances, nous continuons à penser que le minimum ne suffit pas.

■ **Pourquoi le SEV ne fait-il pas appel au tribunal arbitral qui est justement prévu pour les cas où aucun accord n'est trouvé lors de négociations salariales ?**

On doit aussi tenir compte des relations! Nous considérons le refus des CFF quant à 0,1 % supplémentaire comme vraiment petit. Mais on nous reprochait d'utiliser le tribunal arbitral à mauvais escient si nous lançions cette machine très complexe pour ces raisons-là. La commission CCT s'est donc clairement opposée à un recours au tribunal arbitral. Il faut pourtant souligner qu'on parle là de 2 millions de francs, c'est-à-dire un montant équivalent au salaire de deux chefs aux CFF...

■ **Qui profite maintenant de ces 0,5 % ?**

Tous les collaborateurs CFF qui n'ont pas encore atteint le maximum de leur plage salariale. L'évaluation du personnel peut également augmenter le salaire à un certain point (voir graphique ci-contre). Celui est déjà au maximum de sa plage salariale ou celui qui a une garantie de salaire ne reçoit pas

plus de salaire l'année prochaine. L'année passée, 12 000 personnes avaient vu leur salaire augmenter. Environ 3 000 collaborateurs reçoivent en plus une prime, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu un A ou un B dans leur évaluation.

■ **Déjà en 2011, le SEV avait conclu un accord avec les CFF pour que les plages salariales augmentent de 0,5 % l'année prochaine. Comment ça se concrétise ?**

Les salaires minimaux et les salaires maximaux augmentent de 0,5 %. En profitent donc directement les nouveaux collaborateurs et ceux qui sont au maximum. Pour tous les autres, cela signifie de meilleures perspectives pour la suite de leur carrière.

■ **Que reçoivent alors les personnes ayant une garantie selon l'ancienne CCT ?**

Pour eux le montant garanti est plus bas, ce qui signifie que leurs perspectives d'évolution salariale est meilleure. Plus le montant garanti est petit, plus rapidement le collaborateur réintègre une plage salariale et reçoit les augmentations de salaire générales en entier au lieu de la moitié.

Questions: pmo/Hes

Nouvel horaire des trains: les limites de la rationalisation et de la rentabilité à outrance

Un début gâché par les retards

L'introduction du nouvel horaire en Suisse romande – lancé à grand renfort de publicité – a été malheureusement gâchée par les nombreux retards dus à la neige, à la glace et au froid selon les CFF. Ce qui est sans doute vrai. Mais les cheminots savent que d'autres facteurs ont favorisé ces retards et ces suppressions de trains. Le secrétaire syndical du SEV Jean-Pierre Etique invoque les congés que les colla-



Lundi matin 10 décembre, à la gare de Vevey, la conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite, en charge du Département des infrastructures, distribue le nouvel horaire aux usagers.

borateurs doivent prendre en fin d'année pour éliminer leurs heures supplémentaires. Mais d'une manière plus générale, l'on sait que dans plusieurs secteurs les CFF manquent cruellement de personnel. Rappe-

lons tout de même qu'il y a encore une quinzaine d'années l'ex régie fédérale employait plus de 40'000 collaborateurs. Aujourd'hui il y en a quelque 28'000 pour assurer l'exploitation d'un nombre nettement supérieur de trains par rapport



J.-P. Etique: « c'est la faute aux congés forcés! »

aux années 90. Le changement d'horaire et le coup de froid ont montré les limites de la rationalisation et de la course à la rentabilité, deux notions qui ne sont pas toujours compatibles avec celle de service public.

Ceci dit, nous saluons bien bas le travail accompli par les cheminots, toutes professions confondues, durant ces jours de tempête.

Alberto Cherubini

L'organisme d'assistance gratuit « SOS Aide en gare » est actif dans dix gares CFF



A Bâle, comme dans toutes les dix gares où opère « SOS Aide en gare », Ruth, à l'instar de ses collègues, rend de nombreux services: « Nous aidons aussi des personnes à faire leur billet de train aux automates ».

Les anges gardiens des grandes gares

Les agentes de « SOS Aide de gare » dispensent une multitude invraisemblable de services : elles aident les personnes handicapées ou âgées à monter ou à descendre du train ; elle viennent au secours des voyageurs victimes d'un malaise ou d'une agression ; elles s'activent pour trouver un lit aux sans-abris ; elles prêtent main-forte aux requérants d'asile désorientés ; etc., etc. Rencontre avec trois agentes de « SOS Aide en gare » : Ruth à Bâle, France à Genève-Cornavin et Nadja à Chiasso ; trois femmes œuvrant dans des gares-frontières et qui sont régulièrement confrontées avec la misère cachée de notre société.

■ contact.sev : en quoi consiste votre activité ?

France : Nous aidons les personnes qui rencontrent des difficultés dans les gares, plus particulièrement les personnes handicapées. Les CFF, via leur Call Center Handicap, sollicitent nos services.

■ Est-ce que vous attendez que les personnes viennent dans votre local ou vous déplacez-vous dans la gare ?

France : Durant les travaux de rénovation de la gare de Cornavin, notre local a été aménagé dans un container tout au bout du quai 4. Nous sommes de petites fourmis. Nous marchons par conséquent beau-

coup sur les quais et dans la gare pour repérer les gens qui auraient besoin d'un coup de main. Nous avons calculé avec un podomètre, nous marchons entre 8 et 19 km par jour.

■ Et qu'en est-il à Bâle ? Où est-ce que votre local est situé ?

Ruth : Nous sommes super bien situés au cœur de la gare, la plupart des gens viennent chez nous. La porte leur est toujours grande ouverte. Nous avons presque toujours de la nourriture à donner. Chaque matin nous passons dans deux magasins d'alimentation installés dans la gare pour récolter de la nourriture qu'ils ne

veulent plus vendre et que nous redistribuons.

■ Outre le fait de redistribuer de la nourriture, quelles autres prestations offrez-vous à Bâle ?

Ruth : Nous avons un coin pour les mamans qui veulent

« Les agentes du service « SOS Aide en gare » ne sont pas des employées CFF. Elles sont engagées et indemnisées par les associations Compagna et Pro Filia. »

changer leur bébé, un lit pour permettre aux gens qui ont eu un malaise de récupérer, des toilettes pour handicapés, de l'oxygène liquide pour réapprovisionner les bombonnes des personnes qui souffrent

d'insuffisance respiratoire, on nous apporte des habits que nous donnons aux gens dans le besoin, etc. Sur demande des services sociaux de la commune de Bâle et des communes avoisinantes, nous servons de territoire neutre pour les enfants de parents divorcés

qui sont « en guerre » entre eux. Le père ou la mère accompagne l'enfant dans notre local, une demi heure plus tard l'ex-conjoint ou conjointe vient le chercher, tout ça pour éviter des disputes devant l'enfant.

■ A Chiasso, offrez-vous aussi ce genre de services ?

Nadja : Nous accueillons aussi les mamans qui veulent changer leur bébé et l'allaiter tranquillement. Nous n'avons pas l'oxygène liquide, par contre nous sommes le seul « SOS Aide en gare » de Suisse qui met à disposition des lits pour les sans-abris.

■ Quand un sans-abri se présente chez vous à la gare de Bâle, que faites-vous ?

Ruth : Nous avons une liste des endroits mis à disposition par la ville pour les personnes qui n'ont pas de quoi se loger.

■ Vous travaillez dans une



A Chiasso, Nadja tient généreusement ouverte la porte de « SOS Aide en gare ».



A Genève, France et ses collègues marchent dans la gare entre 8 et 19 km par jour.



Un usager du rail pénètre dans les locaux de « SOS Aide en gare » de Bâle. Sa femme s'est faite bousculer. Elle ne réussit plus à se relever. L'agente Vreni (au centre) endosse sa veste et ira chercher la malheureuse avec un fauteuil roulant et la conduira immédiatement au centre de premier secours « medix » situé à deux pas de la gare.

gare frontière, avez-vous beaucoup à faire avec des requérants d'asile ?

Nadja : Bien entendu, puisque le Centre d'enregistrement et de procédure de l'Office fédéral des migrations est à deux pas de la gare. Nous les aidons à prendre le bon train pour rejoindre le canton qui a été choisi pour les accueillir. En 2011, j'en ai aidé plus de deux-mille, 2115 pour être précise. Nous avons un accord avec le Canton du Tessin, il nous a mandatés pour effectuer ce travail d'accompagnement. Il nous est arrivé d'accueillir un très jeune adolescent nord africain, abandonné devant la gare de Chiasso par une bande de passeurs.

Vous est-il arrivé d'être agressée ?

France : Le 2 janvier de cette année j'ai été attaquée par deux jeunes hommes qui voulaient de l'argent et mon téléphone portable. Comme il n'y

avait pas grand-chose à prendre, ils m'ont craché dessus et m'ont molestée. Lorsque nous constatons des gens qui ont un comportement violent, nous faisons appel aux agents de sécurité des CFF ou à la police.

Qu'est-ce qui vous motive à effectuer ces permanences ?

Nadja : Aider des personnes qui rencontrent une difficulté passagère. Comme l'illustre très bien le logo de SOS Aide en gare, nous tendons la main. Et je dois dire que chaque personne que j'aide me laisse quelque chose tout au fond de moi qui m'enrichit.

Quel est l'événement qui vous a le plus marqué au cours de l'une de vos permanences ?

France : On nous avait averti qu'un voyageur ne se sentait pas très bien dans un train en provenance de Lausanne. Je suis allée l'accueillir sur le quai. Nous avons à peine eu le

temps de nous dire bonjour et il est tombé mort devant moi, victime d'un infarctus foudroyant.

C'est bientôt Noël, auriez-vous par hasard un souvenir un peu moins tragique à nous raconter ?

Ruth : Un Espagnol est arrivé en gesticulant et criant dans notre local. Le train était parti sans lui, il était resté sur le quai pour fumer une cigarette... L'ennui c'est que dans le train il y avait son épouse et c'est lui qui avait les billets de train et l'argent. Visiblement il

tenait à la revoir... Nos collègues de la SNCF ont réussi à entrer en contact avec le contrôleur qui a tranquillement l'épouse. Les deux tourtereaux se sont retrouvés à Paris.

Propos recueillis par Alberto Cherubini

LES ORIGINES DE « SOS AIDE EN GARE »

A la fin du 19^e siècle, les jeunes femmes quittaient de plus en plus nombreuses leur famille souvent pour aller travailler comme fille au pair dans un autre canton. Pour leur venir en aide, notamment lorsqu'elles arrivaient dans les grandes gares, deux associations d'utilité publique ont été fondées à cette époque : en 1886 l'Association des amies de la jeune fille (d'inspiration protestante) et en 1896 l'Association catholique de protection de la jeune fille. Aujourd'hui ces deux associations portent des noms moins rébarbatifs : la première s'appelle Compagna et la seconde Pro Filia. Ainsi cela fait plus de cent ans que ces associations sont actives dans les gares CFF de notre pays. Aujourd'hui, elles travaillent regroupées sous le label « SOS Aide en gare ». Les CFF leur mettent à disposition un local

dans 10 gares (www.aide-en-gare.ch). Mais ce sont les structures cantonales ou locales des deux associations qui financent les prestations qu'elles offrent dans les gares et qui versent une indemnité à leurs agentes. Les agentes du service « SOS Aide en gare » ne sont donc pas des employées des CFF. Ainsi, par exemple, la section bâloise de Compagna gère financièrement toute l'activité de « SOS Aide en gare » de la gare de Bâle. A Genève, c'est également la section locale Compagna qui gère le service. A Chiasso, c'est Pro Filia Ticino qui rétribue – très modestement – sa seule agente Nadja Fieni.

Les structures cantonales et locales de Compagna et Pro Filia vivent principalement de dons.

www.compagna.ch et www.profilia.ch

Doris Bianchi était la principale invitée de la commission migrations à Olten

Une journée sur les assurances sociales

La journée de la commission migration SEV de cette année était dédiée aux assurances sociales, avec un regard particulier sur les besoins des étrangères et étrangers.

Certaines prestations sociales en Suisse sont organisées sous le principe d'assurance, d'autres pas. La spécialiste des assurances sociales de l'Union syndicale suisse, Doris Bianchi, a réussi durant son exposé à soulever les points importants. En tant que fille de parents italiens retournés dans leur pays à leur retraite, elle a pu mettre le doigt sur les différents aspects qui concernent l'immigration et le retour au pays.

Convention ou non

L'AVS et les rentes AI sont également versées à l'étranger, pour autant que le pays appartienne à l'Union européenne



Manuel Avallone a apporté les salutations de la direction SEV devant une salle comble.

ou qu'il ait une convention à ce propos avec la Suisse. Elle a souligné que cette solution était sentée puisque les migrants et migrants ont souvent des salaires bas ainsi que des années manquantes de cotisations, ce qui génère de faibles rentes. En restant en Suisse, ils dépendraient de

prestations complémentaires ou d'aide sociale, tandis qu'en retournant dans leur pays, ils peuvent prétendre à une vie comparable à celle des rentiers suisses. Elle a critiqué l'abandon de l'accord avec le Kosovo: «Maintenant les Kosovars doivent rester en Suisse et souvent vivre avec des rentes

minimes, cela uniquement en raison de l'agitation d'un certain cercle politique.»

Elle a également pointé du doigt des problèmes spécifiques à l'assurance-chômage, qui n'est pas versée à l'étranger puisqu'elle exige la présence durable de la personne concernée. Les années

pas faire valoir de droits au chômage. «Ici aussi il y a de graves manques d'information pour des raisons politiques évidentes», a souligné Doris Bianchi, qui a ensuite donné quelques explications sur l'initiative populaire AVSPlus qui devrait amener une amélioration en particulier aux per-

La journée migration bat son record de fréquentation

Arne Hegland et son équipe avaient toutes les raisons de se réjouir: le secrétaire syndical en charge de la commission migration a pu saluer plus de 70 personnes à l'ouverture de la journée de la migration. La journée attire chaque année davantage de monde parmi les

membres SEV ayant des racines à l'étranger.

Manuel Avallone, lui-même responsable migration au SEV avant son élection comme vice-président SEV, a rappelé les débuts de la commission lors de son message de bienvenue: les étrangers ont été longtemps des

exceptions au SEV, puisqu'il fallait être en possession d'un passeport suisse pour être engagé dans les chemins de fer. Aujourd'hui pourtant, les étrangers représentent 10% des membres, et la commission des étrangers est devenue la commission migration, dans laquelle sont actifs des membres de nationalité suisse mais ayant leurs racines à l'étranger.

Arne Hegland a rappelé que l'année 2012 avait été axée sur la campagne «Sans nous, pas de transports publics» et que, même si la campagne ne continue pas activement actuellement, le thème reste d'actualité: le SEV s'engage en tout temps contre l'exclusion et la xénophobie.

La commission migration a été réélue pour une année et un collègue supplémentaire s'est annoncé disponible pour compléter la commission.



Discussion animée durant la pause.



Doris Bianchi expliquant le système de l'AI.

de travail à l'étranger sont prises en compte dans le calcul uniquement lorsqu'elles ont été effectuées juste avant d'avoir émigré. Celui qui arrive en Suisse en étant déjà sans emploi dans son pays, ne peut

sonnes à bas revenus, car c'est bien dans ces cas-là que les caisses de pension versent de très petites rentes ou même rien du tout si la personne n'a pas cotisé.

Avenir des chemins de fer : un syndicat fort pour des chemins de fer forts !

Pour de bons transports publics, on a besoin du SEV !

La bonne nouvelle d'abord: les décisions du Conseil des Etats lors de la session d'hiver donnent un signal positif pour l'avenir du rail en Suisse.

La première étape prévoit 6,4 milliards de francs à investir d'ici 2025 dans des projets de développement à travers la Suisse, pas uniquement dans les centres mais aussi dans les régions. En outre, le nouveau «fonds d'infrastructure ferroviaire» créera un financement stable qui ne dépendra pas de l'humeur des parlementaires. Il garantit non seulement les investissements mais aussi l'entretien qui va avec.

Même si ces décisions doivent encore être approuvées par le Conseil national puis en votation populaire, on peut d'ores et déjà constater que le SEV connaît là un beau succès. Le SEV fait partie d'une grande coalition instigatrice de « l'initiative populaire pour les transports publics » (appelée aussi initiative ATE). Et pour une fois, le contre-projet voté par le Conseil des Etats va au-delà des exigences posées par les initiants. En lançant une initiative, on ne peut guère rêver mieux !

Prendre le train ne doit pas être un luxe

Pour qu'un maximum de monde choisisse les transports publics, ce qui est favorable à l'environnement, une offre at-

tractive ne suffit cependant pas. Il est également important d'avoir des prix abordables. Avec la récente adaptation des prix dans les transports publics, on a maintenant atteint un seuil au-delà duquel les prix ne seraient plus supportables. Prendre le train ne doit pas devenir un luxe pour la population.

Les âneries de la libéralisation

Les milieux économiques, qui ne disent rien de bien sensé sur ce thème depuis des années, prônent depuis longtemps des transports publics plus chers. Mais, depuis un certain temps, ces milieux jouent aussi la provocation. Le pompon: le Professeur Laesser de l'Université de Saint-Gall, qui mise sur un abonnement géné-

ral à 10 000 francs. Même si ce prix ne concerne finalement que la 1^{ère} classe, Laesser estime que les usagers du train doivent couvrir l'entier de leurs coûts. Ces propos provocateurs ont été largement repris dans les médias. Le clou de l'histoire: c'est le Professeur Laesser qui dirige le «SBB Lab» à l'Université de Saint-Gall, financé par les CFF et chargé de développer des idées novatrices pour les transports, qui, dans les faits, ne fait rien d'autre que de répandre la bouillie idéologique libérale. Cela signifie finalement que nous devons payer davantage, pour que le «SBB Lab» puisse nous prendre pour des idiots...

On a encore besoin du SEV

Le passé récent nous montre bien que la politique ferroviaire en Suisse n'a été faite ni par les milieux économiques ni par les professeurs de Hautes Ecoles. Une solide majorité de la population veut des chemins de fer attractifs et abordables. Nous devons donc faire pour que cela reste le cas, aussi bien au niveau de l'infrastructure que des prix. C'est pourquoi nous aurons encore besoin, pour la nouvelle année, d'un SEV à l'affût et actif en matière de politique des transports.



Pour de bons transports publics, il faut du bon personnel et un syndicat fort.

Paul Rechsteiner/trad. Hes

Séminaire des cadres

Le mot-clé: durable

Le terme « durable » est toujours plus utilisé. Que faut-il entendre par là?

Les cadres des CFF étaient invités à un séminaire organisé par le SEV autour de la «Con-

duite durable», avec pour principal orateur Marc Münster, membre de la direction de Sanu future learning à Bienne. Celui-ci a insisté sur le fait qu'il fallait, pour pouvoir diriger correctement, être empathique et pouvoir se mettre à la place

des autres, notamment. Il faut aussi agir avec conscience. Les participants n'ont apparemment pas regretté, vu leurs commentaires en sortant de la rencontre, d'avoir sacrifié leur pause déjeuner pour cet exposé.

pan/Hes



Marc Münster.

EN VITESSE

Canton de Neuchâtel : du nouveau

■ Fleurier – Les Ponts de Martel – La Chaux-de-Fonds en 50 minutes, c'est dorénavant possible avec la nouvelle ligne de bus des Transports Publics Neuchâtelois.

A raison de trois paires de courses par jour en semaine avec des correspondances pour La Chaux-de-Fonds et Fleurier assurées, le trajet Fleurier – La Chaux-de-Fonds est désormais concurrentiel à la voiture.

Travail de nuit et du dimanche : non !

■ En s'appuyant sur une vaste alliance, l'Union syndicale suisse va saisir le référendum contre la décision prise par le Conseil national en faveur d'étendre le travail de nuit et du dimanche dans les échoppes des stations-service. L'USS combattra aussi toutes les autres tentatives politiques de prolonger drastiquement le temps de travail du personnel de vente. Pour des raisons sociales et de santé, le travail de nuit et du dimanche doit en effet rester l'exception.

L'USS est persuadée que cette attitude s'imposera dans les urnes. Les votations sur le même sujet qui ont eu lieu ces dernières années dans les cantons ont – on ne peut plus clairement – montré que le harcèlement incessant auquel l'on assiste en vue de prolonger le temps de travail du personnel de la vente n'est pas en mesure de rassembler une majorité derrière lui.

Marchés publics et égalité des salaires

■ Mesquin ! Le 27 novembre, le Conseil national devait entre autres se prononcer sur un crédit de 100 000 francs destinés à contrôler quelque peu correctement le respect de l'égalité de salaire entre les sexes lors d'adjudication de travaux par la Confédération. La majorité de droite a dit non.

La votation sur l'initiative « Pour la protection de salaires équitables » aura peut-être lieu fin 2013

« Aujourd'hui encore, 10 % des personnes qui travaillent à plein temps touchent un salaire inférieur à 4000 francs par mois, un montant qui ne suffit même pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le recours à l'aide sociale devient ainsi inévitable. »

Giorgio Tuti, président du SEV et vice-président de l'USS



Giorgio Tuti

Pas de salaires inférieurs à quatre mille francs !

Durant ces dernières années, les inégalités salariales en Suisse se sont accentuées : riches toujours plus riches et pauvres toujours plus pauvres. L'initiative populaire de l'USS pour introduire un salaire minimum vise à contrer les inégalités, les abus et les discriminations de toutes sortes. Si elle est acceptée par le peuple, elle servira également à promouvoir et à étendre les conventions collectives de travail.

Une jeune employée dans une buvette de Chiasso touche 8 fr. de l'heure. Sur un chantier vaudois, quatre ouvriers portugais gagnent 3 euros et 15 centimes de l'heure. Un sous-traitant allemand d'Armasuisse (une entreprise appartenant pourtant à la Confédération) verse 10 francs de l'heure à ses ouvriers. Des ouvriers polonais travaillant à Widnau (Saint-Gall) reçoivent 764 francs par mois. La liste de cas de dumping salarial scandaleux est longue. Au Tessin, même le secteur tertiaire est le théâtre d'abus : sur 495 permis de travail délivrés récemment, 146 touchent un salaire inférieur au salaire minimum

de référence qui est de 3160 francs.

Regarder la réalité en face

Il faut en toute honnêteté regarder la réalité en face. En Suisse, les inégalités salariales se sont accentuées : il y a encore quelques décennies les top managers gagnaient jusqu'à trente fois plus que le salaire le moins élevé de la même entreprise. Aujourd'hui, les salaires de certains gros managers sont jusqu'à mille fois supérieurs à ceux de leurs employés les moins bien payés.

L'initiative de l'Union syndicale suisse (USS) « Pour la protection de salaires équitables » – dont les signatures ont été

récoltées en un temps record – demande que le salaire minimum légal soit de 22 francs de l'heure, c'est-à-dire 4000 francs par mois. Une proposition que le Conseil fédéral a

« Aujourd'hui, les salaires de certains gros managers sont jusqu'à mille fois supérieurs à ceux de leurs employés les moins bien payés. »

balayée il y a à peine quelques semaines sans même proposer un contre-projet. Son message, actuellement en consultation, sera probablement transmis aux Chambres fédérales d'ici le 23 janvier 2013. La votation pourrait ainsi déjà avoir lieu au mois de novem-

bre 2013 ou au plus tard début 2014. Compte tenu de l'enjeu important, l'USS est décidée à maintenir la pression, parce que ce sont des valeurs essentielles comme équité, dignité et justice qui sont en jeu.

Le salaire minimal légal sera l'unique instrument efficace pour combattre la déréglementation et les abus les plus scandaleux qui existent sur le marché du travail helvétique. Avec cette initiative, les syndicats veulent non seulement s'en prendre au dumping salarial, mais ils veulent également jeter les bases pour qu'en Suisse tout le

monde puisse gagner un salaire décent. « Aujourd'hui encore, nous dit Giorgio Tuti, président du SEV et vice-président de l'USS, 10 % des personnes qui travaillent à plein temps touchent un salaire inférieur à 4000 francs par mois, un montant qui ne suffit même pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le recours à l'aide sociale devient ainsi inévitable. » Le salaire minimum concerne en premier lieu les femmes, elles qui continuent à gagner moins que les hommes et qui sont plus facilement victimes de la précarité.

Protéger les secteurs sans CCT

« Nos propositions, ajoute Giorgio Tuti, visent aussi à colmater une immense lacune : plus de la moitié des travailleurs de ce pays ne sont pas protégés par une convention collective de travail. Donc leurs salaires non plus ne sont pas protégés. L'initiative pour un salaire minimum vise également à promouvoir l'extension des CCT. Le concept de salaire minimum ne représente au fond rien de nouveau pour notre pays qui, il y a exactement cent ans, a lancé les bases des conventions collectives de travail. Depuis une septantaine d'années, des salaires minimaux sont inscrits dans des

En Suisse, le risque de devenir pauvre est plus grand qu'en Allemagne, France et Autriche

En 2010, environ 120 000 personnes actives occupées en Suisse étaient touchées par la pauvreté. En 2008, elles étaient 180 000. Le taux de pauvreté de la population active occupée a nettement diminué. Cette évolution peut s'expliquer par la situation favorable sur le marché de l'emploi dans les années 2006 à 2008, car le taux de pauvreté suit, avec un certain retard, l'évolution du marché de l'emploi.

Entre 2008 et 2010, le taux de pauvreté de la population active (working poor) est ainsi descendu de 5,2 % à 3,5 %. Durant la même période, le taux de chômage est passé de 3,3 % à 2,6 %. Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, le seuil de pauvreté en 2010 était de 2250 francs par mois pour les personnes vivant seules et de 4000 francs pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de

14 ans. Avec un taux de pauvreté de 19,9 %, les personnes vivant dans un ménage monoparental sont les plus touchées par la pauvreté laborieuse. D'autres groupes particulièrement concernés sont les personnes actives occupées vivant seules (6,7 %), les femmes (4,8 %), les personnes actives occupées sans formation postobligatoire (6,7 %) et les personnes vivant dans un ménage ne comptant qu'une personne

active occupée (7,3 %). En comparaison européenne, la Suisse, avec un taux de risque de pauvreté de 7,7 %, se situe au-dessous de la moyenne de l'Union européenne, qui est de 8,4 %. Nos voisins directs, à l'exception de l'Italie (9,4 %), présentent des taux inférieurs au nôtre (Allemagne 7,2 %, France 6,2 %, Autriche 4,9 %).

OFS



1^{er} Mai 2011 à Lugano : les syndicalistes défilent dans les rues de la capitale financière tessinoise pour revendiquer le droit à un salaire minimum de 4000 francs par mois.

CCT qui sont déclarées de force obligatoire. Il s'agit donc, souligne le président du SEV, de poursuivre notre action syndicale en continuant à privilégier la mise sur pied de CCT qui permettent de trouver des solutions adaptées à chaque secteur professionnel.»

La bataille sur le salaire minimum intéresse de près le SEV. «Dans le secteur des remontées mécaniques – relève Giorgio Tuti – les salaires sont inférieurs à ce que revendique notre initiative. Certains salaires atteignent à peine 3400 francs par mois. Ils ne permettent certes pas de vivre de manière décente. Je tiens à le redire, le seuil de 4000 francs permet de mieux protéger les salaires. Notre initiative s'en prend directement aux employeurs qui n'ont pas de scrupules à engager de la main-d'œuvre à très bas prix.»

Une tendance européenne

Thorsten Schulten, chercheur auprès de l'Institut des sciences économiques et sociales (WSI) de Düsseldorf, soutient que «l'introduction de salaires minimaux est favorisée par la libre circulation

des personnes. De nombreux pays veulent ainsi protéger la main-d'œuvre locale contre les risques de dumping salarial». Combattre le dumping, c'est justement l'un des objectifs déclarés de l'USS qui s'est battue pour que l'on renforce les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes qui seront dès l'année prochaine plus sévères (lire

page 12). Le salaire minimum a été introduit dans de nombreux pays européens parce que, selon Bruxelles, «le salaire minimum aide à prévenir la baisse destructive du coût du travail et garantit une certaine qualité de l'emploi». Sept pays européens n'ont pas encore un salaire minimum. Il s'agit de l'Italie, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la

Finlande, la Suède et l'Autriche. Dans les pays scandinaves il n'y a pas de salaire minimum légal au niveau national, mais les conventions collectives garantissent un salaire minimum à presque tous les travailleurs. Là où le salaire minimum a été introduit, comme par exemple en France, cela a donné de bons résultats : sans salaire minimum les inégalités

salariales et la pauvreté seraient encore plus grandes dans l'Hexagone. La plupart des économistes internationaux assurent que l'introduction du salaire minimum ne fait pas grimper le taux de chômage.

Françoise Gehring

Suite en page 12

« POUR LA PROTECTION DE SALAIRES ÉQUITABLES »

Cinq revendications pour des salaires dignes

L'initiative «Pour la protection de salaires équitables» a été déposée à la Chancellerie fédérale le 23 janvier 2012 par l'Union syndicale suisse, munie de 112710 signatures. Le salaire minimum offre la meilleure protection contre la pauvreté. La Suisse ne doit pas compter de travailleurs ou travailleuses pauvres (working poor). Le salaire minimum offre la meilleure protection contre les pressions exercées sur les salaires. Toute personne travaillant en Suisse doit recevoir le même salaire

pour le même travail. Plus possible ainsi d'avoir une «main-d'œuvre bon marché». Les salaires minimums s'appliquent de la même manière aux hommes et aux femmes. Et celles-ci en profitent tout spécialement. Grâce à l'initiative sur les salaires minimums, l'argent ira à celles et ceux qui en ont besoin et non aux profiteurs et aux spéculateurs. Le pouvoir d'achat sera renforcé. La plus grande partie de l'argent retournera dans le circuit économique, ce qui sera

synonyme de stabilité et de nouveaux emplois et préservera la paix sociale.

1. L'initiative veut protéger tous les salaires au moyen de salaires minimums.
2. Elle prévoit un salaire minimum dont le niveau le plus bas sera de 22 francs de l'heure, ce qui correspond à 4000 francs par mois (pour 42 heures de travail par semaine).
3. Pour que tous les salaires soient protégés, la Confédération et les cantons devront encourager l'inscription de

salaires minimums dans les conventions collectives de travail. Ces salaires minimums garantiront aux travailleurs et travailleuses les salaires d'usage dans la branche et la profession.

4. Le salaire minimum légal sera indexé régulièrement à l'évolution des salaires et des prix (selon l'indice des rentes de l'AVS).
5. Les cantons pourront fixer des salaires minimums régionaux plus élevés que le salaire minimum légal.

Saverio Lurati : « Il faut combattre les inégalités salariales et lutter pour créer des places de travail »

Avec de bas salaires, c'est la galère

Président de l'Union syndicale tessinoise et du Parti socialiste tessinois, Saverio Lurati souligne l'importance du salaire minimum légal.

« Il faut freiner la précarisation croissante et le recours systématique à tous les instruments possibles et inimaginables pour déplacer les charges des entreprises sur les épaules des travailleurs. » Saverio Lurati n'y va pas par quatre chemins lorsqu'il s'agit de défendre non seulement les travailleurs, mais également un marché du travail avec des règles claires et justes. « L'initiative populaire sur les salaires minimums permettra d'accomplir d'importants pas en avant du point de vue social, économique et politique pour le futur de la Suisse. Ce n'est pas avec des petits salaires – souligne Lurati – que l'on crée des perspectives positives et construc-



Saverio Lurati, président de l'Union syndicale du canton du Tessin.

tives. De plus, il s'agit de défendre la valeur au travail. » L'introduction du salaire minimum devient donc urgente dans un canton comme le Tessin mais aussi dans toutes les régions frontalières de notre pays. « Bon nombre d'entreprises se sont installées dans

notre canton – relève Lurati – parce que, simplement, elle peuvent profiter d'une main-d'œuvre disponible, flexible au maximum, qui se déplace de l'Italie au Tessin à des coûts qui sont évidemment intéressants aussi bien pour l'entreprise que pour les travailleurs qui perçoivent en Italie un salaire nettement plus bas. Mais dans ces entreprises il n'y a pas de Tessinois qui y travaillent, parce qu'ils ne pourraient pas vivre avec de tels salaires. »

Non à des salaires comme au Bangladesh

Alors l'introduction d'un salaire minimum légal de 4000 francs servirait aussi à démasquer ces employeurs qui profitent de la situation en exploitant la main-d'œuvre frontalière. « C'est un aspect central du problème. Au Tessin, de nombreuses entreprises profi-

tent d'un lieu accueillant, équipé de très bonnes infrastructures et en prime sans devoir remplir trop de formalités administratives. Mais c'est aussi vrai que si ces entreprises ne pouvaient pas compter sur des frontaliers qui acceptent de travailler pour des salaires très bas – précise le prési-

Base financière plus solide

Et si l'on était tenté de dire qu'avec ce renforcement des mesures d'accompagnement l'initiative sur les salaires minimums serait superflue ? « Surtout pas – tonne Saverio Lurati – parce que la responsabilité solidaire concerne les entreprises du secteur de la construction qui sous-traient le travail. Mais c'est un secteur où les conventions collectives de travail prévoient déjà un salaire minimum de plus de 4000 francs. Les mesures d'accompagnement servent justement à faire en sorte que les conventions collectives de travail soient respectées. Le salaire minimum est nécessaire là où il n'y a pas de CCT et là où les CCT prévoient encore des salaires minimums inférieurs à 4000 francs. Ne pas permettre de descendre au-dessous de 4000 francs signifie garantir un salaire suffisamment acceptable pour le standard de vie tessinois et suisse. »

Mais dans une période d'austérité financière comme celle que connaît le Tessin et de nombreux autres cantons (lire le dossier de *contact.sev* n° 24 du 6 décembre), l'initiative sur les salaires minimums ne risque-t-elle pas de faire peur ? « Paradoxalement, elle pourrait être un avantage. Un salaire minimum de 4000 francs – conclut Lurati – signifie garantir une base financière plus solide. L'Etat devra moins intervenir au niveau des subsides et des aides sociales. Et les entrées fiscales seront plus importantes. »

La lutte contre les abus et le dumping salarial sera renforcée dès 2013. C'était le moment!

La lutte contre les abus sur le marché du travail sera renforcée dès le 1^{er} janvier prochain. L'entreprise principale devra à l'avenir garantir les salaires et les conditions de travail des travailleurs des entreprises sous-traitantes. Après le Conseil des Etats en septembre, le Conseil national a ainsi donc accepté le 5 décembre l'introduction du principe de la

responsabilité solidaire dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Pour la majorité des députés, le dumping pénalise non seulement les travailleurs, il constitue aussi une concurrence déloyale entre les petites et moyennes entreprises suisses qui respectent les minimas contractuels. **ATS**

dent de l'Union syndicale tessinoise – c'est presque certain qu'elles ne viendraient pas s'installer chez nous. Parce qu'au niveau des coûts de production, elles essaient de rivaliser avec l'Inde, la Chine ou le Bangladesh... Il faut combattre l'inégalité salariale et lutter pour créer des places de travail, dans le respect des particularités régionales. » Saverio Lurati met en effet en évidence l'importance d'une politique salariale qui soit en phase avec les besoins des habitants du lieu – et ceci indépendamment des nationalités.

Le monde du travail a besoin de nouvelles règles. Comme par exemple ce qui vient de se passer aux Chambres fédérales où, grâce à la pression des syndicats, on a approuvé le renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (lire l'encadré ci-dessous).

Sections

Vendredi 21 décembre de 15h à 22h Lausanne
■ Caves Gestl
 Ouverture de la cave
 Cave Gestl

Une dégustation de notre vigneron J.Cordonier, vous sera offerte avec les vins en action, Pinot Noir, Syrah, Johannisberg, Petite Arvine, ainsi qu'une bonne soupe aux pois, pour conclure chaleureusement l'année de notre cave. N'oubliez pas de retirer vos souscriptions de fin d'année, et de vous inscrire pour la soupe au numéro 079 394 72 09. Tout le comité de la cave GESTL vous remercie de votre fidélité, et vous souhaite de franchir joyeusement la fin de l'année, et vous transmet ses meilleurs vœux pour 2013.

Votre comité Gestl

Jeudi 27 décembre 20h Lausanne
■ Chorale tl
 Grand loto de la chorale du personnel tl
 Buffet de la Gare
 Salle des Cantons

Ouverture des portes à 18h30. Des abonnements à Frs. 50.- seront vendus à l'entrée, jusqu'à épuisement du stock. Contact téléphonique possible, au 076 335 74 86.

■ PV Jura Fête de St-Nicolas à Glovelier

Une centaine de personnes ont assisté le 6 décembre à notre traditionnelle fête de St-Nicolas qui a eu lieu au Restaurant de la Poste à Glovelier.

pas, l'orchestre des rigolos a animé la partie récréative, un grand merci à eux. La traditionnelle tombola a eu un vif succès, un grand merci à Marcelle Comte qui a préparé les lots avec grand dévouement. Tout le monde est reparti content de sa journée.

Le secrétaire, D.Schaub

Le chœur des cheminots retraités nous a interprété une palette de belles chansons. Un grand merci à eux. Après le re-

INFO

Plan des parutions du journal en 2013

N° 1:	17 janvier	N° 13:	4 juillet
N° 2:	31 janvier	N° 14:	18 juillet
N° 3:	14 février	N° 15:	15 août
N° 4:	28 février	N° 16:	29 août
N° 5:	14 mars	N° 17:	12 septembre
N° 6:	28 mars	N° 18:	26 septembre
N° 7:	11 avril	N° 19:	10 octobre
N° 8:	25 avril	N° 20:	24 octobre
N° 9:	10 mai	N° 21:	7 novembre
N° 10:	23 mai	N° 22:	21 novembre
N° 11:	6 juin	N° 23:	5 décembre
N° 12:	20 juin	N° 24:	19 décembre

Décès

Nathalie Combremont, veuve de Francis, Collonge-Bellerive; décédée le 2 décembre dans sa 84^e année. PV Genève.

Nadia Kindler, veuve de Maurice, Gilly; décédée le 11 décembre dans sa 78^e année. PV Genève.

Edouard Fatio, fonctionnaire d'exploitation retraité, Pully; décédé le 1^{er} décembre dans sa 89^e année. PV Vaud.

Henri Oreiller, contrôleur matériel, Masingex; décédé le 1^{er} décembre dans sa 89^e année. PV Valais.

Jean-Pierre Grossen, retraité, Neuchâtel; décédé le 26 novembre dans sa 81^e année. PV Neuchâtel.

Antonie Schrecker, veuve de René, Lausanne; décédée le 21 novembre dans sa 86^e année. PV Vaud.

Jacques Heckenmeyer, retraité, Zollikofen; décédé dans sa 88^e année. PV Berne.

Jean-Pierre Spaeth, ouvrier spécialisé retraité, Yverdon-les-Bains; décédé le 2 décembre dans sa 82^e année. PV Vaud.

Jean-Claude Hoehn, ouvrier spécialisé retraité, Yverdon-les-Bains; décédé le 2 décembre dans sa 83^e année. PV Vaud.

Fernand Payot, retraité, La Chaux-de-Fonds; décédé le 5 décembre dans sa 85^e année. PV Neuchâtel.

Pas encore abonné/e à *contact.sev* ?

■ Les membres du SEV reçoivent automatiquement *contact.sev* - l'abonnement est compris dans la cotisation.

Les lectrices et lecteurs qui ne sont pas membres SEV peuvent cependant également s'abonner à notre publication.

L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Ou plutôt d'abord un abonnement à l'essai ?

Recevez gratuitement six numéros de *contact.sev* afin de mieux connaître notre journal ! **Mais le plus simple: devenez membre SEV !**



- Je m'intéresse à devenir membre SEV, envoyez-moi svp les documents!
- Je souhaite connaître un peu mieux votre journal et commande un abonnement à l'essai (6 numéros).
- Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs pour une année.

Prénom /Nom

Rue

NP/Localité

Tél.

Courriel

Date et signature

Envoyez svp à secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35, Case postale, 3000 Berne 6.

D'autres questions ? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch

■ ZPV Berne

Un comité très jeune

L'assemblée d'automne de la section ZPV Berne a eu lieu le 14 novembre.

Andreas Menet, président central, et Sabrina Tessmer, coordinatrice jeunes ZPV/SEV, étaient invités. On a discuté notamment des nouveaux tours. Le résultat du vote sur la répartition des vacances a été communiqué par Alexander Zingg.

Andreas Menet est revenu, lors de son exposé, sur les négociations BAR, le système pour noter les heures de travail et beaucoup d'autres sujets intéressants. Les participants ont posé de nombreuses questions. René Bertsch, de la CoPe Personnel des trains, a informé l'assemblée à propos du char-



Le comité de section.

gement des vélos par les usagers et de la procédure lors de visites au Medical Service. Enfin, Sabrina Tessmer a expliqué son job de coordinatrice.

Le collègue Biago Signorello a été désigné comme représentant des jeunes pour la région Berne.

Le comité

■ PV Valais

Fête de Noël

Jeudi 13 décembre 2012, 80 participants se sont retrouvés à Martigny pour la traditionnelle Fête de Noël du Bas-Valais.

Douze membres étaient excusés. Après l'apéritif offert par la section, nos papilles gustatives ont été choyées par le chef Hilaire Pierroz qui chaque fois nous ravit par sa cuisine. Au dessert, notre président Frédy Imhof a eu le privilège, pour sa dernière manifestation officielle, de féliciter et de remercier les 36 jubilaires 2012 (dont 7 s'étaient excusés) pour leur affiliation au SEV durant 25, 40, 50 et même 60 ans. Les 12 jubilaires présents ont reçu leur diplôme ainsi qu'une belle ovation de l'assemblée.

Les divers lots de la tombola, avec en point culminant la semaine de vacances à Ovronnaz offerte pour la 17^e fois par Hubert et Eliane Martinet, ont réjoui les heureux bénéficiaires. Quelques witz et histoires drôles et voilà l'heure de prendre congé. Frédy remercie les différents acteurs de cette journée à savoir: les participants, les généreux pourvoyeurs de lots, la municipalité de Martigny et le responsable de la salle et l'équipe de cuisine. Il réitère ses remerciements à tous les membres SEV-PV-Valais qui lui ont accordé leur confiance durant les nombreuses années passées à la tête de la section et souhaite à tous une belle fête de Noël ainsi qu'une nouvelle année riche en satisfactions.

M. Oberli, secr.

■ SBV Ouest

Genève: soucis et inquiétudes

Le 31 octobre, 20 membres de la Région SBV Ouest se sont réunis à la Brasserie Aux Cheminots à Genève afin d'assister probablement à la dernière assemblée générale sous cette forme au bout du lac.

La fusion entre les sous-fédérations SBV et VPV au 1^{er} janvier 2014 prévoit de nouvelles structures et une organisation en 5 régions et 6 branches pour toute la Suisse. A cette assemblée, nous n'avons malheureusement pas d'invité particulier, mais notre collègue Patrick Bellon, vice-président de la SBV, est parmi nous.

Nos collègues travaillant dans les différents domaines et services des CFF dans la région de Genève sont confrontés actuellement à de nombreuses situations difficiles. A la vente voyageurs, nous déplorons la

fermeture de l'agence en ville de Genève pour le 21 décembre 2012. Trois collaborateurs titulaires sont concernés par cette fermeture. Des solutions sont recherchées pour toutes et tous. A l'Infrastructure Exploitation, d'importants travaux de modernisation sont réalisés à la gare de Genève-La Praille, ce qui engendre la fermeture du poste de commande pour fin novembre 2012. La fermeture du poste directeur de Genève-Cornavin et la migration de ses tâches au Centre d'Exploitation Ouest à Lausanne sont planifiées pour mi-2014. Toutes ces mesures de restructuration génèrent des situations souvent très difficiles pour le personnel concerné par la suppression de leur poste de travail. C'est particulièrement dur pour les aiguilleurs de pavillon de La Praille et de Cornavin.

Indemnité régionale?

Lors d'une intervention d'un

collègue, le sujet de l'indemnité régionale est abordé. En corrélation avec le coût de la vie particulièrement cher à Genève, le personnel travaillant dans cette région bénéficie actuellement du taux d'indemnité régionale le plus élevé. Avec une mutation de Genève à Lausanne, il se pose la question de la garantie de salaire pour cette indemnité. Un membre de la région SBV Ouest fait la demande suivante à la direction de notre syndicat: il faut trouver une autre dénomination pour cette indemnité régionale. Ces montants devraient être décomptés et versés à part. Nous demandons que tout soit entrepris pour que le personnel déplacé de Genève à Lausanne ne perde absolument rien de cette indemnité et qu'elle soit garantie sous une autre forme que la garantie de salaire offerte en cas de reclassement de la fonction suite au nouveau système salarial TOCO.

Nos collègues à Genève ont l'impression de perdre beaucoup suite à ces réorganisations dans différents services. Nous demandons aux organes dirigeants de notre syndicat de s'occuper intensément de tous les collègues qui perdent leur poste de travail actuel.

Actualités par le président

Notre président de région Alain Uldry aborde brièvement d'autres actualités syndicales: comme convenu entre les partenaires sociaux l'année dernière, cette année, il n'y aura pas de négociations salariales vu que le taux du renchérissement ne dépasse pas 1,5% en 2012. En ce qui concerne les modifications à l'imposition des facilités de voyages FVP prévues dès 2014, le SEV prend contact avec l'UTP afin de clarifier s'il n'y a pas d'inégalité de traitement par rapport à l'imposition des avantages offerts au personnel d'autres entreprises dans l'économie. Afin

de faciliter la déduction dans la déclaration d'impôt des frais pour des voyages de service, les CFF devraient enlever la croix dans la rubrique du certificat de salaire qui indique que les voyages de service sont à la charge de l'entreprise.

Notre collègue Daniel Huguenot nous fournit de précieuses informations au sujet de la reprise de SEV Assurances Coopérative par Helvetia. L'actuel comité de région est réélu en bloc par l'assemblée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Notre collègue Marie-Jo Juillet est élue en tant que nouveau membre à la commission de gestion SBV Ouest. En vue de la fusion avec la VPV, tout le comité sera dissous au 31 décembre 2013. Après une assemblée mouvementée et pleine d'émotions, les membres se régalaient lors du traditionnel repas offert par la région.

Pour le comité: Erwin Trachsel

■ LPV Vaud Bas-Valais

Sauvegarde des conditions et des statuts

Mercredi 5 décembre, dans les locaux du SEV à Lausanne s'est tenue la première séance de la Task Force CEVA.



Une partie des participants à la séance à Lausanne.

A cette séance étaient conviés les représentants du syndicat CGT des cheminots d'Annemasse, le président de la section ZPV Léman, les présidents des sections LPV Genève et LPV Vaud Bas-Valais ainsi que 2 secrétaires syndicaux. La délégation de nos collègues CGT, tous conducteurs SNCF au dépôt d'Annemasse, comportait 4 représentants. Ce qui démontre le vif intérêt que suscite le CEVA du côté français. Cette séance avait pour but de connaître les positions de chaque partie concernée afin de coordonner nos actions futures, et de manière solidaire de part et d'autre de la frontière. La création d'une filiale exploitante pour le CEVA in-

quiète nos collègues de la CGT. En effet, tout comme en Suisse, ces derniers ont été « spécialisés » pour ne pas dire cantonnés à la seule conduite des TER. Pour eux, il est impensable de se trouver affectés à la seule conduite des futures rames CEVA.

Lors de cette séance, nous avons pu mettre en évidence les points sur lesquels nous ne transigerons pas et qui sont:

- Sauvegarde des conditions et statuts de part et d'autre de

la frontière;

- Exploitation opérationnelle entre la SNCF et les CFF;

- Pas de perte de variété dans le travail.

A partir d'aujourd'hui, nos actions seront coordonnées et solidaires entre les différents intervenants. Afin de nouer de manière durable les nouveaux liens entre nous, la prochaine séance Task Force CEVA se déroulera du côté d'Annemasse.

Xavier Zulauff, président

■ ZPV Biel/Bienne – assemblée d'automne du 28 novembre

Tous réélus pour 4 ans

Le comité dans son ensemble et les membres des commissions, des roulements, de gestion et des vacances ont été réélus pour 4 ans et remerciés pour leur bon travail.

Nous avons également eu la joie de recevoir la visite de deux collègues retraités,

Jacques Rüfenacht et Jacques Amos. Nous les remercions de leur soutien. Pascal Prince était également présent pour nous parler des points forts de la Cope, et a reçu plusieurs demandes de collègues qu'il se fera un devoir de rapporter lors de leur prochaine séance Cope. Serge Richoz nous a également fait part des discussions en cours dans le cadre de son mandat de représen-

tant de la section à la conférence CCT. Je tiens ici à remercier Pascal et Serge pour leurs excellentes prestations.

J'ai également informé les collègues des points qui étaient sous surveillance: entre autres, les plaquettes nominatives, les examens OFT, surtout la partie simulateur de manœuvre. J'ai également présenté des propositions qui seront mises en vote ultérieurement, soit la demande concernant les 115 jours de congé et les jours de congés isolés. Nous avons déjà obtenu le 4^e week-end obligatoire, il nous faut arriver à obtenir la semaine de 5 jours maximum et minimum 2 jours de congés. En fin d'assemblée, nous avons encore eu la joie de fêter les 25 ans de sociétariat de Claude Vannier et d'Edgar Fischer, les 40 ans de Mar-

■ Comité central TS – séance extraordinaire
Projet « new RIDA »

Le 2 octobre, les partenaires sociaux ont été informés de manière détaillée sur le projet « new RIDA ». L'objectif de ce projet est d'augmenter la disponibilité des automates.

L'élément central dans ce projet est la séparation des domaines argent et papier, ainsi que technique dans la surface. Pour cela, tous les postes seront supprimés et le personnel devra postuler pour un nouveau poste. Le 9 octobre 2012, nous avons annoncé ce projet comme étant une réorganisation importante selon la direc-

tive Z174.1. La phase de consultation a été fixée jusqu'au 31 octobre 2012.

Nous avons demandé que dans un premier temps, les postes ne soient pas mis au concours mais proposés au personnel touché. Nous avons également demandé à ce qu'il soit renoncé à des postulations par écrit avec dossier de candidature complet. Etant donné que lors de la discussion du 20.11.2012 nous ne sommes pas parvenus à un accord, conformément à la directive nous allons nous adresser à la direction P VS.

Sous-fédération TS

■ Commission centrale RPV

SOPRE uniquement à Brigue

La dernière séance de la commission centrale RPV a eu lieu le 26 novembre à Buchs.

Le débriefing sur la conférence des présidents a été positif. Le cadeau, à savoir le sac anyway, remis aux présidents et aux membres de la commission de gestion pour leur travail a été très apprécié, c'est un succès. Heinz Schneider a résumé le thème abordé, « comment motiver les collègues à faire du travail syndical » et en a fait une brochure notamment à l'intention de la commission centrale. La version finale est maintenant en traduction et sera remise aux présidents.

Dans la Division P, la mise en route nationale du nouvel instrument de planification SO-

PRE a été retardée. Celui-ci prévoit d'englober l'ensemble des prestations de triage et de nettoyage. Le lieu de service de Brigue sera le premier servi, puisque SOPRE sera introduit au changement d'horaire, à condition que l'essai pilote à Lucerne soit réussi.

Chez CFF Cargo, on met en place la nouvelle organisation dès le changement d'horaire. Mais comme des contrats avec certains clients courent jusqu'en fin d'année, le désormais ancien réseau doit encore être servi jusque-là. C'est un défi pour toutes les personnes concernées.

La commission centrale attend les détails des résultats du sondage de satisfaction du personnel CFF avec impatience.

Sous-fédération RPV

kus Moll, Yvan Perucchi, William Maeder et Rudolf Pauli. A tous encore un grand merci pour votre fidélité.

Et pour finir, nous avons pu encore souhaiter une joyeuse retraite aux collègues Gérard Zbinden et Serge Pittet qui nous quittent pour aller passer de longues vacances bien méritées. Heureuse retraite à vous deux. L'assemblée s'est

terminée dans la joie et la bonne humeur avec une collation et le verre de l'amitié.

Je profite ici de remercier tout le comité pour son excellent travail et sa disponibilité pour les collègues, ainsi que tous les membres présents pour leur soutien. Je souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes et une bonne année 2013.

Votre serviteur, Denis

CALENDRIER 2013

■ Soirée membres ZPV: 22 mars 2013

■ Assemblée générale: 29 mai 2013

■ Pique-nique familles ZPV: 28 juillet 2013

■ Soirée membres ZPV: 11 octobre 2013

■ Assemblée d'automne: 26 novembre 2013

■ St-Nicolas famille ZPV: 6 décembre 2013.

Dates aussi sur: <http://zpvbielbienne.ch/datesavenir/index.html>.

■ Sous-fédérations SBV et VPV

Préparatifs pour la fusion: ça s'accélère

Après le oui à la votation sur la fusion SBV et VPV pour le 1^{er} janvier 2014, les délégués des deux sous-fédérations se sont retrouvés pour une assemblée des délégués commune le 24 octobre.



Les délégués SBV et VPV lors de la lecture du nouveau règlement de gestion.

L'AD a surtout servi à échanger des informations et a été dirigée parfaitement par les deux présidents des assemblées Michel Tacchini, VPV, et Mani Schaffer, SBV. Aucune décision n'était à prendre cette fois-ci. Rolf Feier, président du groupe de travail, a expliqué les travaux effectués depuis le mois de mai et la situation actuelle. Au lieu d'un règlement de tran-

sition, le groupe de travail œuvre avec une liste de tâches, régulièrement actualisée et montrant les travaux déjà terminés.

Peaufinage du règlement de gestion

La première lecture en commun du règlement de gestion a pris beaucoup de temps. Les délégués ont participé intensi-

vement et on peut dire une fois de plus que le diable est dans le détail. Ce règlement va maintenant être retravaillé pour une deuxième lecture lors de la prochaine AD commune.

D'importantes tâches à venir

Le groupe de travail établit actuellement le profil du futur président central de la sous-fédération fusionnée. On re-

garde également actuellement où se situent les intérêts des personnes en fonction: à quels postes s'intéressent-elles? La sous-fédération doit débiter au complet, il faut donc savoir rapidement pour quels postes il faut rechercher des candidats.

Aucun résultat concret en revanche concernant le futur nom de la sous-fédération, qui

doit non seulement être suffisamment clair et traduisible dans les langues nationales, mais doit aussi représenter tous les groupes professionnels concernés. On attend encore les propositions des membres par mail à fusion-sbv-vpv@vpv-online.ch. L'agenda SEV ne sera plus envoyé à tous automatiquement. Il faudra le commander auparavant. Tout le monde était d'accord sur ce point. L'assemblée des délégués commune s'est terminée avec la certitude qu'une bonne chose est en train de se préparer et que les collègues ont réussi à se rapprocher sous le soleil de Brissago.

Werner Amrein, VPV
Urs Schopfer, SBV

■ PV Biel/Bienne

Saint-Nicolas

Le 6 décembre 2012, la traditionnelle fête de la St-Nicolas s'est déroulée au restaurant Romand à Bienne, avec de nombreux honorés.

Cet après-midi très divertissant, enrichi par les chants de la chorale des cheminots pensionnés, a été suivi par 130 membres dans une rayonnante

Flims Dorf en matinée déjà peu après neuf heures et le casse-croûte, il l'a mangé durant le voyage de retour. La collation offerte par la section, «jambon avec salade de pommes de terre», a été partiellement appréciée et le service a très bien fonctionné. Pour terminer, Ruedi Flückiger a remercié le Chœur d'hommes pour ses belles chansons et tous les présents pour



ambiance de fête. Pour la première fois, «Thoms one man Band» assurait l'accompagnement musical. Les diplômes d'honneur pour les 40, 50 et 60 ans de sociétariat SEV ont été remis aux ayants droit présents. Afin d'arriver à temps pour recevoir son diplôme, Conrad Gliott avait dû quitter

leur admirable participation. Nous souhaitons le meilleur à nos membres atteints dans leur santé et à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse nouvelle année.

Ruedi Flückiger,
adaptation française J.-C. Amiet



TRANSPORTS DE MARTIGNY ET RÉGIONS SA

Les Transports de Martigny et Régions mettent au concours le poste de :

CHEF/FE D'EXPLOITATION FERROVIAIRE

Mission

Sous la direction du Responsable du département Rail, vous assumez la gestion et la planification du personnel ferroviaire en application de la LDT. Vous éditez et veillez au respect des diverses prescriptions de sécurité. Vous administrez les accès à nos différents réseaux de chemins de fer ainsi que la planification des horaires. Vous assurez la coordination ferroviaire internationale avec les différents interlocuteurs de la SNCF.

Profil

Vous êtes au bénéfice d'une formation commerciale et vous pouvez faire valoir une expérience confirmée dans le domaine ferroviaire. Bon communicateur et à l'aise dans les relations humaines, vous avez le sens des responsabilités. De nature autonome, vous êtes apte à travailler en équipe. Vous maîtrisez les outils informatiques. De langue française, vous avez de bonnes connaissances de l'allemand.

Nous vous offrons l'accès à un environnement professionnel varié, de nouveaux défis à relever et des conditions de travail et sociales modernes et attractives.

Taux d'activité: 100 %
Lieu de travail: Martigny
Date d'entrée: 1^{er} février 2013 ou à convenir

Nous attendons vos offres avec les documents usuels, jusqu'au **28 décembre 2012**, adressées à :

TMR SA, Ressources Humaines, M. Eric DELALOYE,
Case postale 727 à 1920 Martigny.

Renseignements: M. Martin VON KAENEL, Responsable département Rail
Tél. 027 721 68 40.

Angle droit

Se taire ... ou non ?

Dénoncer les irrégularités — un difficile exercice d'équilibre pour les employés consciencieux. Quand est-il mieux de parler? Quand faut-il plutôt se taire ?

L'année 2012 a été marquée par des scandales: le candidat au Conseil fédéral Bruno Zuppiger aurait détourné un héritage, Philipp Hildebrand de la BNS se serait enrichi grâce à des opérations de change; Christoph Mörgele, conseiller national et directeur de musée, est quant à lui accusé d'atteinte au principe de loyauté et de prestations insuffisantes dans son travail.

Dans tous les cas cités, des «Whistleblower» ont joué un rôle primordial. Le terme de «Whistleblowing» vient des Etats-Unis et signifie littéralement «donner un coup de sifflet». Dans le monde du travail, il s'agit en fait d'un geste accompli par un individu qui est témoin, dans son activité professionnelle, d'actes illicites et qui, par civisme, décide d'alerter les autorités, les dirigeants ou les médias avec le but d'y mettre fin. La fréquence du phénomène montre bien que pour beau-

coup d'employés, il est important de dénoncer les abus se produisant dans sa propre entreprise. En cas de réaction irréfléchie et précipitée, l'employé courageux court cependant des risques, celui d'être accusé d'avoir violé ses obligations professionnelles ou d'avoir commis une infraction contre les directives pénales concernant la responsabilité. A quoi faut-il donc faire attention ?

Et le secret professionnel?

L'employé est en principe soumis au secret concernant les informations qu'il apprend dans le cadre de son activité professionnelle et que l'employeur désire garder secrètes. Il existe une exception à cela: lorsque l'intérêt d'un tiers ou l'intérêt public sont mis en danger ou lorsqu'il y a un comportement inacceptable de l'employeur envers le collaborateur en question ou d'autres collaborateurs sous leurs ordres (par exemple des infractions des règles de prévention des accidents). Il est important que l'employé n'agisse pas de façon hâtive et qu'il fasse preuve de proportionnalité. Cela signifie que l'employé



Manifestation des femmes: là, on vous encourage à prendre le sifflet!

doit tout d'abord informer son employeur. Si l'employeur ne réagit pas rapidement ou ne réagit pas du tout, il est alors temps de dénoncer les autorités compétentes du dysfonctionnement. Si aucun de ces messages ne passent et personne ne bouge, on peut alors envisager d'avertir les médias, dans les cas graves. Mais ce whistleblowing externe n'est autorisé qu'après avoir épuisé les possibilités à l'interne.

Des conséquences radicales

Celui qui opte pour la dénonciation ou le whistleblowing doit souvent subir de la discrimination comme du mobbing, une mutation ou

encore un licenciement. Il peut également être menacé de plainte pénale pour divulgation d'informations. Les sanctions menaçant le whistleblower empêchent beaucoup de personnes d'aller de l'avant. Un licenciement pour dénonciation d'un dysfonctionnement à l'intérieur de l'entreprise peut toutefois être empêché par les dispositions légales et cela peut donc entraîner, en cas de succès de la procédure, une réhabilitation. Selon la loi sur le personnel de la Confédération, tous les autres préjudices au niveau professionnel sont interdits. Les employés sous contrat privé reçoivent eux, lors de licenciement pour

cette raison, un dédommagement maximal de six mois de salaire.

Perspectives

La protection des whistleblowers en Suisse est donc très lacunaire. Ceci en particulier pour les personnes travaillant dans le privé. Pour la nouvelle année 2013, on espère que la révision partielle du code des obligations, en cours depuis 2008, amène une réelle protection des whistleblowers. Et que la société ne considère plus le whistleblowing comme un manque de loyauté envers l'employeur mais plutôt comme un acte de défense des intérêts publics. *La protection juridique SEV*

COURRIER DES LECTEURS

J'ai lu dans le *contact.sev* du 22 novembre 2012 qu'on parle de la mise au concours des exploitants des transports publics. Bonne nouvelle pour le rail: pas de mise en concours, mais hélas dans le secteur bus on continue. C'est bien joli ces mises en concurrence entre exploitants, mais où vont-ils économiser pour être le moins cher possible? Sur le personnel pardi, sur le choix des véhicules, sur l'espace nécessaire à l'entretien, sur la longueur des tours de service et, bien entendu, sur les salaires. Les dirigeants n'auraient-ils pas oublié la mission de base du transport public? Cela doit rester un service à la population et non être un produit rentable. Ouvrir des nouvelles lignes et les mettre au concours entre exploitants de la région, pourquoi pas, mais pour faire de la sous-enchère avec nos

transports publics, stop! Il faut arrêter d'accaparer les bénéfices des lignes rentables et d'abandonner les trajets non rentables. La Confédération, les cantons et les communes doivent prendre leurs responsabilités. On paie des impôts, on doit donc garantir à la population un service digne d'un service public, y compris avec la maintenance et la sécurité qui s'imposent.

Que se passera-t-il le jour où l'entreprise de transport d'utilité publique fera faillite? Non monsieur, non madame, il n'y aura plus de bus à cette heure, ainsi qu'aux autres heures, votre compagnie a fait faillite! Sans compter la pression morale, la fatigue soutenue de nos collègues ainsi que le stress quotidien. Après on se plaint que les primes de nos assurances augmentent! A bon entendre. *Christophe Burgy*

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines. **ISSN** 1662-8462 **Tirage:** 10 961 ex. (total 45 451 ex.), certifié REMP au 21.11.2012 **Editeur:** SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58.

Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Pré-presse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch **Imprimerie:** Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 17 janvier 2013. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 10 janvier à 10h. Pour les annonces, le délai est fixé au 7 janvier à 10h.

Section VPT MOB

On ne badine pas avec la sécurité

Bonne nouvelle au MOB: en 2013, la masse salariale augmentera de 3,25%. Mauvaise nouvelle: certains cadres de l'entreprise persistent à négliger en toute impunité la sécurité.

Le chaud et le froid a soufflé sur l'assemblée générale de la section VPT MOB qui s'est déroulée le mercredi 12 décembre au Buffet de la Gare de Château-d'Oex.

Un jour supplémentaire de vacances

Le secrétaire syndical Olivier Barraud a présenté le résultat des négociations salariales 2013. Un montant correspondant à environ 1,4% de la masse salariale sera mis à disposition pour les promotions, les augmentations individuelles et pour l'octroi d'un bonus au mérite. Le 1,05% de la

masse salariale financera l'intégration de l'indemnité de résidence dans le salaire assuré. Le remplacement du bonus au mérite individuel par un bonus collectif entraîne une augmentation de la masse salariale de 0,4%. Enfin, un jour supplémentaire de vacances a été obtenu, cela correspond à 0,4% d'augmentation de la masse salariale. Au total, ces améliorations équivalent à une augmentation de 3,25% de la masse salariale. «Je remercie notre secrétaire syndical Olivier Barraud qui nous a très bien défendu, lors de ces négociations, il a pu compter sur un comité solidaire et déterminé» a déclaré Jean-Claude Cochard, membre du comité. Ce résultat a été vi-

vement applaudi par l'assemblée.

De qui se moque-t-on ?

Plusieurs accidents survenus au sein du groupe MOB, analy-

sés par le Service d'enquête suisse pour les accidents, ont blessé le personnel et provoqué des dégâts matériels. Malgré tout, quelques cadres de l'entreprise ne semblent pas

prendre la mesure de la gravité de la situation. «Ils préfèrent effectuer des travaux pour d'autres entreprises, par exemple construire les nouvelles rames pour le M1 lausannois, plutôt que de s'occuper de la sécurité de notre propre matériel» a déclaré un membre de la section lors de cette assemblée par ailleurs très bien fréquentée (une cinquantaine de participants). Fâchée, l'assemblée générale a voté à l'unanimité une résolution demandant «la mise sur pied d'un plan d'action concret pour corriger les lacunes actuelles de l'entretien et éviter de nouveaux accidents».

Monod confirmé à la présidence

C'est par une salve d'applaudissements que Daniel Monod a été confirmé à la présidence de la section. «Nous devons nous battre ces prochains temps pour que notre entreprise remette la sécurité au cœur de ses préoccupations, je compte sur vous» a déclaré le président Monod avant de lever l'assemblée pour permettre aux participants de prendre le dernier train.



Le président Daniel Monod, tout à gauche, et ses collègues quittent Château-d'Oex avec le dernier train.

PELLET PIOCHE: Joyeux Noël à toutes nos lectrices et à tous nos lecteurs!





Châteaux, forteresses et spécialités ferroviaires en Thuringe

65^{ème} anniversaire
Prix forfaitaire
jubilaire
CHF 690.-
de l'ATCS

PROGRAMME DE VOYAGE

1^{er} jour, samedi 5 octobre 2013:

Voyage en train spécial pour la Thuringe

Arrivée individuelle à Constance ou Singen et voyage en train spécial à travers des paysages intéressants jusqu'en Thuringe. Le trajet se fait via Singen – Tuttlingen et le chemin de fer du Gäu jusqu'à Stuttgart et continue en longeant les rives du Neckar via Heilbronn Würzburg – Schweinfurt jusqu'à Bamberg. Ici, commence le chemin de fer du Frankenwald, un trajet réputé par ses nombreux virages et pentes. En passant par Lichtenfels et Saalfeld, nous arrivons le soir en gare de Jena-Göschwitz. Transfert à l'hôtel et prise des chambres. Après l'apéro de bienvenue, vous dégustez un repas typique de la Thuringe.

2^e jour, dimanche 6 octobre 2013:

Ville culturelle de Jena et Leuchtenburg (forteresse)

Le matin, visite guidée de la ville de Jena. Dans l'après-midi, excursion dans la petite ville de Kahla, située au sud de Jena. Visite de la vieille ville pittoresque et continuation vers la forteresse de Leuchtenburg. C'est une des plus belles forteresses de Thuringe, située sur un monticule de 395 m. D'ici vous jouissez d'une

vue panoramique sur la forêt de Thuringe et le massif du Hartz. Le musée de la forteresse renseigne sur l'histoire de la Leuchtenburg, imposante et presque entièrement conservée et l'histoire européenne de la porcelaine. Le soir, nous apprécions un repas traditionnel de la cuisine de Thuringe dans le restaurant de la forteresse.

3^e jour, lundi 7 octobre 2013: Schwarza-tal ou les châteaux de Dornburg

Aujourd'hui vous avez le choix entre deux excursions:

Excursion 1: Cette excursion nous conduit dans la pittoresque vallée «Schwarzatal», où nous empruntons un autorail historique, le «Ferkeltaxe» en direction de Katzhütte. Ensuite, c'est un car qui nous conduit à Cursdorf d'où le voyage continue en chemin de fer électrique vers Lichtenhain. En funiculaire historique, nous descendons 300 m vers la gare de «Obstfelderschmiede». Retour en autorail «Ferkeltaxe»,

Excursion 2 (seulement l'après-midi): Les châteaux de Dornburg qui surplombent la rivière Saale, se situent à 12 km nord-est de Jena. Une vue splendide sur la vallée de la Saale et un ensemble de trois châteaux d'époques différentes nous attendent, entourés d'un parc, d'un jardin baroque et d'un vignoble. «Ici, la vue est splendide et joyeuse» disait Goethe qui adorait passer du temps dans cette région.

4^e jour, mardi 8 octobre 2013:

En train spécial à travers la Bavière et le Wurtemberg

Depuis Jena-Göschwitz, nous voyageons à nouveau via Saalfeld et le chemin de fer du Frankenwald jusqu'à Bamberg. Un trajet plus au sud, nous conduit jusqu'à Stuttgart en passant par Nuremberg - Donauwörth - Ulm et la célèbre route commerciale «Geislinger Steige». Le «Gäubahn» nous ramène à Singen et Constance. Retour individuel jusqu'à votre domicile.

GARANTIE DE VOYAGE

Inscription Châteaux, forteresses et spécialités ferroviaires en Thuringe du 5 au 8 octobre 2013

- Chambre individuelle désirée, supplément CHF 90.-
- Je suis membre du SEV
- Je suis / nous sommes membre(s) de l'ATCS, section.....
- J'ai / nous avons une propre assurance-annulation et je renonce / nous renonçons à l'assurance obligatoire pour annulation de voyage.

Nom, prénom, Date de naissance

1.

2.

Adresse

NPA/Lieu

Téléphone privé

Portable

Remarques

Lieu / date

Signature

Envoyer à: SERV RAIL, Case postale 335, 3027 Berne ou inscription sous www.servrail.ch Renseignements: SERV RAIL, Tél. 031 311 89 51 Les conditions générales de vente de la SERV RAIL S.à.r.l. sont applicables

Compris: Circuit en train spécial de Constance ou Singen jusqu'à Jena et retour - 3 nuits à l'hôtel à Jena y compris petit déjeuner au buffet - 2 repas du soir à l'hôtel y compris les boissons (vin, bière, eau minérale et café) - Visite guidée de la ville de Jena - Excursion «Leuchtenburg» et repas du soir au restaurant de la Forteresse (sans les boissons) - Excursion à choix le 3^e jour (Oberweissbacher Bergbahn ou châteaux de Dornburg) y compris repas de midi et les boissons - Repas de midi dans le train au voyage du retour (y compris les boissons) - Documentation de voyage détaillée - Guide SERV RAIL dès et jusqu'à Constance

Non compris: Supplément pour chambre individuelle, CHF 90.- - Billet de train domicile - Constance ou Singen - domicile - Assurance-annulation et SOS obligatoire, CHF 15.-

Campagne du SEV pour réduire l'amplitude des journées de travail

10 heures, ça suffit amplement

Des journées de travail aux amplitudes trop longues créent des problèmes de santé et nuisent à la vie de famille et à l'activité sociale.

Commencer une journée de travail à 7 h 00 du matin et la finir à 20 h 00 le soir cela correspond à une amplitude de 13 h 00. Cependant, le travail effectif – donc payé – n'aura été que de 7 heures si cette journée a été entrecoupée par 6 heures de pause prise en une ou deux fois. Quelques conducteurs de bus s'accommodent de tels horaires, surtout s'ils sont domiciliés à proximité de leur lieu de ser-

vice. Mais pour la très grande majorité d'entre eux, de pareilles amplitudes de temps de travail sont une véritable galère (vie familiale et sociale perturbée, ennuis de santé à cause de la pénibilité engendrée par ces horaires à rallonge). Les conducteurs ne sont pas les seuls touchés. Le personnel du service technique de plusieurs entreprises de transport public sont également souvent soumis à ces horaires difficiles à vivre.

Inscrire des amplitudes plus courtes dans les CCT

La branche bus du SEV vient de lancer la campagne « 10 heures ça suffit ! ». La vice-présidente de notre syndicat Bar-

bara Spalinger explique le pourquoi d'une telle campagne : « Quand bien même la loi sur la durée du travail admet des amplitudes de 12 heures, voire même plus longues, notre but est de négocier dans les conventions collectives de travail (CCT) des amplitudes nettement plus courtes ».

Amplitudes plus courtes, avec le même nombre de jours de congé

Après la conférence de presse mise sur pied par le SEV le jeudi 6 décembre pour lancer la campagne « 10 heures, ça suffit ! », les membres du comité de la section SEV des Transports publics de la région lausannoise (tl) ont été les premiers à bouger. Ils ont organisé une action de sensibilisation auprès des conducteurs de bus le vendredi après-midi 7 décembre sur la place St-François à Lausanne. Ils ont distribué les flyers de la campagne « 10 heures, ça suffit ! » sur lesquels une petite bande dessinée illustre ce que doivent endurer les conducteurs de bus qui doivent travailler avec des amplitudes de



Les membres du comité de la section SEV tl ont bravé la neige pour distribuer les flyers de la campagne « 10 heures ça suffit ! ».

temps de travail beaucoup trop longues. Première réaction du secrétaire syndical Christian Fankhauser: « Les conducteurs applaudissent l'idée de revendiquer la réduction de l'amplitude de leur journée de travail. Malheureusement, ils sont nombreux à craindre que cela

va diminuer le nombre de leurs jours de repos. C'est faux et archifaux! Cette crainte est infondée. Nous voulons compacter le nombre d'heures de travail tout en maintenant le même nombre de jours de repos ».

Alberto Cherubini

Acte de résistance syndicale

Le SEV a décidé que la campagne « 10 heures, ça suffit ! » sera de longue durée. Chaque section de notre syndicat dont les membres sont concernés par cette problématique organisera des actions de sensibilisation au sein des entreprises. Cette campagne est un acte de

résistance syndicale important, car du côté de la Berne fédérale les suppôts du libéralisme manœuvrent pour que la loi sur la durée du temps de travail soit encore plus flexible en autorisant des amplitudes toujours plus longues.

AC

Photomystère: « Qu'est-ce que c'est ? »



Le concours de contact.sev

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra **40 francs en chèques Reka**.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 24: la gare CFF de Lausanne (la photo à plus grande échelle est visible sur notre site Internet).

Le sort a désigné **Samuel Weibel**, de la section PV Berne, domicilié à Emmenmatt, qui remporte les chèques Reka.

Conditions de participation:

Par carte postale

Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail

Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet

Rendez-vous sur notre site www-sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 9 janvier 2013